

# Association Sportive du Collège Dronne-Double

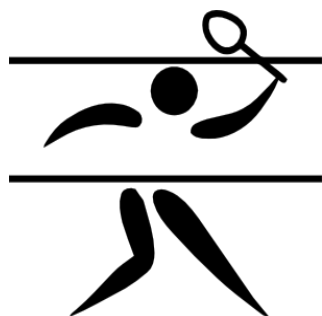
Des activités sportives, encadrées par les professeurs d'EPS du collège, sont proposées les mercredis après-midi à tous les élèves de l'établissement.

Les objectifs de l'Association Sportive (AS) sont de permettre aux élèves de :

- S'épanouir et s'éprouver physiquement,
- Découvrir et se perfectionner dans des activités variées (handball, rugby, cross, badminton, athlétisme, course d'orientation,...)
- Se confronter, dans le cadre de compétitions, aux établissements du district UNSS ouest,
- Pratiquer une activité physique dans un climat de convivialité, se faire des nouveaux amis,
- Assister à des rencontres sportives de haut-niveau.



## HORAIRES :



- Les entraînements se déroulent de *13h à 15h15* au gymnase de Saint-Aulaye. Le départ et le retour se font au collège, les déplacements étant sous la responsabilité des enseignants.
- Les compétitions de *13h à 16h30/17h30* (en fonction du lieu de la rencontre).

Un calendrier relatif à l'organisation des activités proposées est distribué en début d'année à chaque licencié.

## RESTAURATION :

Tout élève souhaitant déjeuner au collège le mercredi doit impérativement s'inscrire avant le mardi 10h30 et acheter un carnet de tickets ou un ticket-repas auprès de la gestionnaire.

Tout repas commandé doit être payé.

En cas d'oubli de la part de l'élève, il ne sera pas possible de lui servir un repas car celui-ci n'aura pas été prévu par le service de restauration.

La possibilité d'amener un repas froid est offerte aux élèves le désirant.





## **TRANSPORT :**

Le transport en car pour se rendre sur les lieux de compétitions est pris en charge par l'association sportive. Par ailleurs, nous encourageons le co-voiturage entre parents après les entraînements et les compétitions.

## **INSCRIPTION :**

**Une fiche d'inscription** (autorisation parentale et certificat médical) est distribuée par les enseignants d'EPS à la rentrée aux élèves souhaitant prendre une licence à l'association sportive. Cette feuille est également téléchargeable sur le site du collège.

L'inscription à l'Association Sportive sera effective lorsque l'élève aura retourné ce document dûment complété ainsi qu'une cotisation de (*en liquide ou en chèque à l'ordre de « Association Sportive du collège Dronne-Double »*) :

**Pour TOUTES les activités proposées par l'AS (toute l'année) :**

- 25 € pour un enfant scolarisé au collège,
- 20 € par enfant si 2 enfants et plus scolarisés dans l'établissement.

**Pour une activité :** 10€ par enfant.



**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter les enseignants d'EPS.**